

:: Facture d'eau : réunion publique vendredi (18/11/2009)

La municipalité organise une réunion publique ce vendredi 20 novembre, à la salle de la Villageoise. Les élus tâcheront d'expliquer pourquoi la facture d'eau que les administrés du bourg viennent de recevoir a augmenté, laissant apparaître un mécontentement certain. Jusqu'à la fin de l'année dernière, l'eau et l'assainissement du bourg étaient gérés en régie municipale (1). Le transfert de ces deux compétences vers le Syndicat des eaux de Gâtine – en affermage avec la Lyonnaise des eaux – a été voté en fin d'année dernière. « C'était devenu trop onéreux. Nous ne pouvions plus équilibrer le budget. Et déjà, nous avons organisé une réunion publique pour expliquer ce transfert. Nous avons toujours été transparents là-dessus », précise l'adjoint, Jean-Charles Pied.



Le prix de l'eau : un sujet dont on parle beaucoup en ce moment, dans le bourg de Vasles.

“ Un abonnement en plus ”

S'il tient à préciser d'emblée que « le prix de l'eau n'a pas changé dans ce transfert » (2), Têlu vasléen reconnaît volontiers que pour ce qui est de l'assainissement, la dernière facture reçue par les habitants du bourg est effectivement plus élevée. Et l'explique : « Depuis la prise en main par le syndicat, il s'agit de la seconde facture. Sur la première, le prix était sensiblement le même. Mais pour la seconde, il y a un simple problème de calendrier car les relevés ont été faits sur la base de 9/12^e d'année, et non pas sur celle de 6/12^e, comme cela était fait auparavant ». Ainsi, promet Jean-Charles Pied, « si l'on fait une quote-part, cela revient au même ». Si ce n'est toutefois, avoue-t-il, « que la Lyonnaise prend en plus, une fois par an, un abonnement d'environ 70 €. Il apparaît justement sur cette seconde facture ». Vendredi soir, à la réunion publique, outre les conseillers vasléens, seront également présents Philippe Albert, président du Syndicat des eaux de Gâtine, et un représentant de la Lyonnaise des eaux.

(1) Le reste de la commune dépendait déjà du Syndicat des eaux de Gâtine.

(2) Une partie est captée à la source que détient la commune, mais trop fluorée, elle doit être mélangée à de l'eau achetée au syndicat.

:: Facture d'eau : délai de paiement accordé (24/11/2009)

Les habitants du bourg de Vasles ont reçu dernièrement « une douche froide » en découvrant leur facture d'eau. Autrefois gérés de façon autonome via une régie municipale, l'eau et l'assainissement du bourg de Vasles sont depuis plusieurs mois confiés au syndicat des eaux de Gâtine. Ce transfert de compétences s'est accompagné d'une forte augmentation des tarifs, et ont suscité le mécontentement de nombreux Vasléens. Pour répondre aux nombreuses questions, expliquer dans le détail la nouvelle facture et tenter de rassurer, la municipalité a organisé vendredi soir une réunion publique sur le thème de l'eau et de l'assainissement, face à une salle comble.

Le maire de Vasles Régis Pilot a commencé par faire un rappel historique de la situation, expliquant les différents éléments qui avaient conduit l'équipe municipale à voter l'adhésion au syndicat des eaux de Gâtine : l'interdiction de faire coexister deux tarifs différents (ce qui était le cas, la source gérée par la commune n'alimentant que le bourg), l'excès de fluor de la source, le déficit du budget eau, et les lourds investissements à prévoir pour construire une nouvelle station d'épuration (l'actuelle étant obsolète et en surcharge), rénover les réseaux et créer des systèmes d'assainissement non collectif dans les hameaux. Le maire a estimé à 2 millions d'euro l'emprunt nécessaire dans le cadre de l'ancien système, « *quel aurait alors été le prix du m³ ?* » a-t-il demandé. En faisant le choix d'adhérer au syndicat des eaux de Gâtine, le maire assure avoir « *œuvré pour le bien de tous, habitants du bourg et hors bourg, en pensant à l'avenir* », « *pour l'assurance d'une continuité de services et le renouvellement des équipements* ».

Le maire Philippe Albert, a confirmé le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration par le syndicat pour 2011. Les représentants de la Lyonnaise des eaux ont listé les différents travaux d'entretien ou de réparation déjà effectués et ont tenté de rendre la lecture de la nouvelle facture plus transparente : « *Elle comprend 50,80 € d'abonnement pour 6 mois et le prix du m³ est de 4,30 €. Mais cette facture est exceptionnelle car elle comporte 18 mois de frais d'abonnement* ».

Les anciens maires contestent

Pour rassurer les nombreux Vasléens en colère et inquiets, un délai de paiement sera accordé sur simple demande. Outre les nombreuses questions posées par les habitants, MM. Chabausseau, Parnaudeau et Poteau, tous les trois anciens maires de la commune sont intervenus pour contester le choix du transfert de compétence, M. Chabausseau a quant à lui demandé un moratoire et a invité les habitants à ne pas payer la facture. En fin de réunion, René Québaud a remis au maire une pétition comportant les signatures de 268 mécontents.



DR
De nombreux mécontents sont venus s'exprimer lors de la réunion publique sur le thème de l'eau et l'assainissement.

:: Facture d'eau : la mobilisation ne faiblit pas (26/11/2009)

Les habitants du bourg de Vasles ne comprennent toujours pas pourquoi leur facture d'eau a autant augmenté, malgré la réunion publique qui s'est tenue vendredi dernier (lire NR de mardi). « *Des actions au tribunal administratif se préparent* », assure René Québaud. Ce Vasléen a lui-même vu sa facture passer de 95,31 € à 389,74 € (la première pour huit mois et 22 m³ et l'autre pour neuf mois et 33 m³) ! Il ne s'en remet toujours pas comme nombre de ses voisins.

« Ma voisine de 83 ans, veuve, qui a une toute petite retraite, a vu sa facture passer de 80 à 480 €. Une autre, on lui réclame 360 € alors qu'elle touche 400 € de retraite. Et je connais encore quelqu'un qui est passé de 143 à 786 € ! » Des sommes qui donnent en effet le tournis.

L'homme a déjà remis une pétition recueillant 268 signatures (sur les 360 compteurs environ d'habitants concernés du bourg) au maire vendredi dernier. Il en a également envoyé copie à la préfète, lui demandant à être reçu. « *Il y a des gens qui ne pourront pas payer, c'est sûr* ». René Québaud.

Lui-même a vu ses mensualités passer de 16 € à 77 € par mois. Il a demandé – et obtenu – une révision de ses mensualités et encourage à ne payer « que l'eau », refusant de contribuer au volet assainissement. « *C'est sûr que notre station d'épuration est obsolète et qu'il va falloir faire des investissements. Mais entre l'achat du terrain, le dépôt du permis de construire et la livraison d'une nouvelle station, elle ne se fera pas avant 2015 minimum. On n'est pas là pour avancer l'argent !* ».

En attendant d'être reçu par un représentant de l'Etat et d'autres actions, René Québaud rappelle que « *les personnes ayant peu de ressources peuvent contacter le maire de Vasles pour remplir un dossier au centre communal d'action sociale, en amenant les justificatifs de leurs ressources et leur déclaration de revenus* ». La « guerre » de l'eau n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans la commune.



DR